



Règlement concernant les candidatures dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt

Ouvert du 1^{er} avril au 30 juin 2021

Ce règlement précise le processus de sélection et les modalités pour candidater et présenter une innovation lors de la Rencontre Ecotech Energie du 14 décembre 2021 au Ministère de l'économie, des finances et de la relance (Bercy, Paris) et à distance (visioconférence).

Toute entité candidate s'engage et respecter le présent règlement à partir du dépôt de sa candidature jusqu'à la fin de l'événement.

Pour toute question complémentaire, ou rétracter sa candidature contacter Eloïse Briodin (ebriodin@pexe.fr).

Etape 1 : Processus de candidature

Pour candidater, vous devez remplir le formulaire de candidature « Appel à Manifestation d'Intérêt Energie 2021 » avant le 30 juin 2021. Pensez à bien vous présenter afin de permettre au comité de sélection de bien comprendre votre innovation, ce qui la différencie de vos concurrents et en quoi elle répond aux enjeux énergétiques dans les villes et territoires.

Vous pouvez déclarer plusieurs innovations. Une seule innovation sera retenue par entité.

Au moment de candidater, vous déclarez ne pas être en processus de liquidation judiciaire. Si votre situation évoluait, vous vous engagez à prévenir immédiatement le comité d'organisation.

Vous vous engagez à être disponible le Jour de l'événement, soit le 14 décembre 2021.

En candidatant vous déclarez que les informations saisies sont véridiques.

Les informations concernant votre candidature sont confidentielles et ne seront partagées qu'avec le comité de sélection.

Etape 2 : Sélection

Les candidatures complétées avant le 30 juin 2021 et éligibles (voir Etape 1) seront diffusées auprès du comité de sélection qui se réunira dans les 10 jours suivant la clôture de l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

Le Comité de sélection composé de 10 experts sélectionnera les innovations au regard du programme, des besoins exprimés par les donneurs d'ordre, et de la qualité de votre candidature.

Les candidats seront informés 10 jours après la clôture de l'appel à manifestation d'intérêt de la décision du comité par courriel.

Les candidats retenus auront 5 jours pour confirmer leur participation et régler leur inscription à la Rencontre.

Dans le cas contraire, une autre entité bénéficiera de l'opportunité.

Etape 3 : Inscription

Les candidats ayant été sélectionnés pour présenter leur solution bénéficient d'un tarif réduit. Un code vous sera communiqué par l'organisateur.

Etape 4 : Préparation de votre intervention

Les candidats retenus s'engagent à :

- Participer à une séance cadrage / test avec un membre du comité d'organisation
- Confirmer le nom de l'intervenant (1 seul intervenant par intervention)
- Envoyer les slides de présentation deux semaines minimum avant la Rencontre à partir du masque de présentation fourni au préalable par le PEXE
- Le Jour J, à être présent physiquement si la situation sanitaire le permet

Etape 5 : Communication

Un kit de communication sera fourni aux candidats retenus. Ceux-ci seront invités à faire la promotion de l'événement sur ses réseaux sociaux et à tagger le PEXE (#pexe ou @pexe) pour plus de visibilité et impact de l'évènement.

Les candidats fourniront leurs coordonnées, leurs liens vers leurs réseaux sociaux et leurs logos pour que le PEXE puisse promouvoir leur participation à l'évènement sur les réseaux sociaux et sur les supports de présentation pour le Jour J.